



Drot de retrait et mediation

Par **PaRemy**, le **06/03/2010** à **00:33**

Bonjour, Suite à une énième altercation verbale avec la responsable administrative, j'ai exercé mon droit de retrait, étant trop énévé pour prendre le risque de monter sur des toits pour installer des antennes paraboliques. Envoi d'un email à mon employeur lui expliquant la situation ainsi que ma décision et lui demandant de faire une médiation afin de retrouver un climat serein. Une visite chez mon médecin et un arrêt de 8 jours pour « stress ». Pendant mon arrêt, pas de nouvelles de mon employeur. A mon retour, direction absente et seule la responsable administrative présente. Le lendemain, idem. Toujours aucune nouvelle de la direction et aucune prise en compte de mes doléances. L'employeur a-t-il une obligation dans ce cas ? Merci d'avance à tous ceux qui pourront m'apporter des éléments de réponse.